



Intérêts bancaires après un décès

Par Noutch

Bonjour,

L'argent placé sur des comptes tels que livret A, épargne populaire etc... travaille-t-il encore après le décès de son titulaire et si oui jusqu'à quand?

Merci pour votre aide

Noutch

Par isernon

bonjour,

les livrets d'épargne sont cloturés au décès du titulaire, ils ne produisent plus d'intérêt et font partie de l'actif de la succession du défunt.

salutations